

LYCÉENS INTERNES

Vous pouvez vous inscrire en ligne sur www.coban-atlantique.fr (onglet Mobilités/Scolaire) et retrouver les informations pratiques, ou adresser ce formulaire par courrier ou par mail **avant le 31 juillet 2019** à :

COBAN - Direction Mobilité et Transports - 46 avenue des Colonies - 33510 ANDERNOS-LES-BAINS
Tél. : 05 57 76 39 94 - Courriel : transports@coban-atlantique.fr
(du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00)

Élève (à compléter en lettres majuscules)

NOM : PRÉNOM : Date de naissance : / /

Représentant légal

Parent Tuteur Famille d'accueil (Cocher la case correspondante)

Destinataire de la facturation

Mme M

NOM : PRÉNOM :

Adresse :

Code postal : Commune :

N° tél : N° portable :

Courriel :

J'accepte de recevoir par courriel électronique les documents relatifs à ma demande, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Si garde alternée* ou autres cas, préciser :

Mme M

NOM : PRÉNOM :

Adresse :

Code postal : Commune :

N° tél : N° portable :

Courriel :

J'accepte de recevoir par courriel électronique les documents relatifs à ma demande, à l'adresse indiquée ci-dessus.

* Joindre copie du jugement ou courrier co-signé des parents attestant de la garde alternée

SCOLARITÉ 2019-2020 (Cocher la case correspondante)

Établissement scolaire fréquenté : Commune :

Enseignement général et technologique 2^{nde} 1^{ère} Terminale

Enseignement professionnel 2^{nde} 1^{ère} Terminale MC

CAP 1^{ère} année CAP 2^{ème} année 3^{ème} PREPA-PRO ULIS

Autres :

Langues étudiées : LV1 LV2 Options :

TRANSPORT

COMMUNE :

POINT DE MONTÉE :

Si correspondance ou garde alternée

COMMUNE :

POINT DE MONTÉE :

Les règles de sécurité à respecter dans le transport scolaire

1. Je suis visible du conducteur au point d'arrêt du car.
2. Je reste calme au point d'arrêt et à l'approche du car.
3. J'attends l'arrêt complet du car et je monte sans bousculer les autres élèves, en tenant mon cartable à la main. Je présente ma carte au conducteur.
4. Lorsque je m'installe dans le car, je dois ranger mon sac sous le siège, attacher ma ceinture et ne plus quitter ma place sauf en cas d'autorisation ou ordre du conducteur et uniquement pour des raisons de sécurité.
5. Je reste calme pendant le trajet, je me comporte de manière à ne pas gêner le conducteur, ni distraire son attention.
6. A la sortie du car, je ne traverse jamais la chaussée devant ou derrière le car. Je dois attendre que celui-ci s'éloigne avant de traverser la route.
7. Ce qui m'est interdit :
 - parler au conducteur sans motif valable,
 - fumer, vapoter (cigarette électronique), ou utiliser des allumettes ou des briquets,
 - jouer, crier, projeter quoi que ce soit,
 - se pencher au dehors,
 - prendre des repas, des boissons alcoolisées ou non,
 - toucher, avant l'arrêt du véhicule, les poignées, les serrures ou dispositifs d'ouverture des portes ainsi que les issues de secours.

Les comportements dangereux ou perturbateurs sont susceptibles d'entraîner un contrôle et l'application de mesures disciplinaires pouvant mener à l'exclusion temporaire ou définitive du transport.

Qui peut bénéficier du transport scolaire ?

2 conditions :

1. Résider dans une commune de la COBAN (Andernos-les-Bains, Arès, Audenge, Biganos, Lanton, Lège-Cap Ferret, Marcheprime ou Mios)
2. L'élève doit être scolarisé et inscrit à l'internat des lycées suivants :
 - Lycée de la Mer à Gujan-Mestras,
 - Lycée Grand Air à Arcachon,
 - Lycée Condorcet à Arcachon.

Modalités

Le transport des élèves s'effectue pour un aller-retour hebdomadaire. Ce mode de transport est strictement réservé aux lycéens internes et inscrits au service. Il n'est à leur disposition que pour les semaines scolaires.

Par délibération du 17 décembre 2013, le Conseil Communautaire de la COBAN a décidé la gratuité de cette prestation.

L'inscription est faite pour l'année scolaire complète. Après validation de l'inscription par nos services, vous recevrez une carte de transport ainsi que la fiche des horaires de service. Chaque lycéen devra se munir de la carte de transport en cours de validité lors de chaque montée dans le car. Une photo d'identité est obligatoire sur la carte de transport.

Attention : les demandes d'annulation ou de modification ainsi que les déclarations de perte de carte doivent être signalées à la COBAN, par courrier, au 46 avenue des Colonies - 33510 ANDERNOS-LES-BAINS ou par courriel à l'adresse suivante : transports@coban-atlantique.fr.

Je, soussigné(e),

- atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant sur ce formulaire,
- m'engage à ce que mon enfant emprunte de manière constante et suivie les transports et dans le cas contraire, à restituer la carte à la Direction Mobilité et Transports de la COBAN,
- m'engage à signaler tout changement de scolarité de mon enfant (adresse, établissement, classe ou régime)
- déclare avoir pris connaissance des consignes de sécurité et de discipline ci-dessus et m'engage à les porter à la connaissance de mon enfant.

Fait à, le

.....

Signature obligatoire du représentant légal 1 de l'élève

.....

Signature obligatoire du représentant légal 2 de l'élève
(si garde alternée)